



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Ville de Mers-Les-Bains

Mers-Les-Bains, le 26 avril 2018

Monsieur Michel DELEPINE  
Maire de Mers-les-Bains

à

Direction Départemental des Territoires  
Et de la Mer de la Somme  
Service Environnement et Littoral  
Centre Administratif Départemental  
1 boulevard du Port  
BP 92612  
80026 EU  
A l'attention de Monsieur LADON

2018/21

OBJET : Concession de plage – Accessibilité PMR.

V/Réf : Votre courrier en date du 25 avril 2018

Monsieur,

Suite à votre courrier référencé supra, j'ai l'honneur de vous informer que la commune va créer un cheminement pour permettre l'accessibilité d'une partie de la plage aux personnes à mobilité réduite. Cet accès sera situé entre l'épi majeur (n°8) et le restaurant les Mouettes.

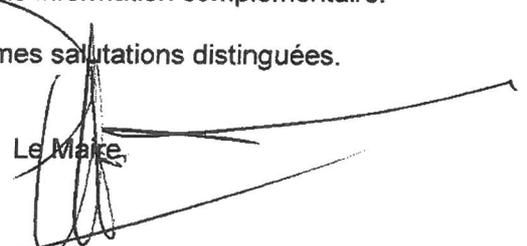
Cet accès permettra aux personnes à mobilités réduites d'accéder à une partie de la plage en empruntant un cheminement bois respectant les pourcentages de pente.

Ce cheminement permettra également d'accéder au douche de plage installé pour la saison touristique.

Vous trouverez ci-joint le plan de l'installation prévue par la commune.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

  
Le Maire,

Michel DELEPINE.

P.J. : Plan cheminement PMR.

# Mers les Bains "Concession de plage"

## Légende :

- Douche
- WC
- ⌂ Douche et WC
- Limite de terrain "plat" (Plan STPA 2017)
- Poste de secours et toilettes publiques permanentes
- Emplacement pour les concessions (lot mixte restaurant et lot mixte restauration légère)
- ➔ Accès plage
- Zone accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

 Secteur exploité

 Plage concédée

